

CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	12
VOTANTS :	14
POUVOIRS :	2

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/09/2024**

Date de convocation : 12/09/2024
Date d'affichage : 12/09/2024

L'an deux mille vingt-et-quatre, le dix-sept septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni
dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, LE BORGNE Gilles, JEDAR Bernard, LETT Martine, , SCHLEGEL Régis, NACHI Lahcène, SORRENTINO Claudia, MEYER Laure, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET Sylviane, BODO Bénédicte,

Absents représentés/excusés :
MULLER Laurent
KOELSCH Guillaume, procuration à Claudia SORRENTINO
SCHMITT Jean-François, procuration à Bernard JEDAR

Absents non excusés :

Secrétaire de séance (art L 2121-15 CGCT) : Gilles LE BORGNE

ORDRE DU JOUR

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 08 juillet 2024

Finances publiques

3. Demande de subvention - fond de concours CASC « Eclairage public »
4. Demande de subvention – fond de concours CASC « hangar communal »
5. Demande de subvention – AMISSUR « cheminement école maternelle »
6. Subvention arboriculteurs maisons fleuries 2023 et 2024

Fonction publique

7. Adhésion CDG57 mission de vérification des dossiers CNRACL
8. Contrat d'assurance risques statutaires – adhésion marché cdg57 2025-2028

Intercommunalité

9. CASC - Avenant à une convention d'autorisation d'occupation du domaine public

Domaine et Patrimoine

10. Acquisition de terrains rue de la barrière
11. Acquisition de terrains Conseil de Fabrique Zetting - reformulation

Divers et communication

12. Décisions prises par délégation
13. Divers et communication

M. le Maire démarre la séance à 20 h 30 et s'excuse de son retard. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il excuse les personnes ci-dessous et présente les procurations établies :

- MULLER Laurent
- KOELSCH Guillaume, procuration à Claudia SORRENTINO
- SCHMITT Jean-François, procuration à Bernard JEDAR

Le quorum, avec 12 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance,

Le conseil municipal désigne Gilles LE BORGNE, secrétaire de séance.

2. DCM2024041 - Approbation du compte rendu de la séance 08/07/2024 (5.2)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 08 juillet 2024

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

✚ adopte le procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2024

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Finances publiques

3. DCM2024042 - Demande de subvention - fond de concours CASC « Eclairage public » (7.5)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01^{er} avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,
Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de ZETTING comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de ZETTING souhaite **procéder à la rénovation des éclairages publics non sobres en les remplaçant par de l'éclairage LED**, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement détaillé ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

✚ Adopte le plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	Fonds CASC	DETR	COMMUNE
Eclairage public (3) phase2	62 915 €	20 000 €	19 337 €	23 578 €
FINANCEMENT	100 %	31.8 %	30.7 %	37.5 %

- ✚ Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement des travaux de rénovation de l'éclairage public à hauteur de 20 000 €.
- ✚ Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4. DCM2024043 - Demande de subvention – fond de concours CASC « construction d'un hangar communal »(7.5)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5216-5 VI,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 01^{er} avril 2021, approuvant le règlement des Fonds de concours Programme 2021-2026 de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,
Vu les Statuts de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et notamment les dispositions incluant la Commune de ZETTING comme l'une de ses communes membres, rendant la Communauté d'Agglomération compétente en matière d'attribution d'un fonds de concours destiné à financer un équipement ne relevant pas d'une compétence transférée,

Considérant que la Commune de ZETTING souhaite **agrandir l'espace dédié aux ateliers communaux par la construction d'un hangar communal rue de l'église** et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement détaillé ci-après

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✚ Adopte le plan de financement suivant :

Financier :		DETR	AMBITION MOSELLE	CASC	Agence de l'eau	COMMUNE
Cout du projet	105 585 €					
Honoraires architecte	1 550 €	36 955 €	20 000 €	20 000 €		22 750 €
Achat terrain	5 740 €					
Etude de sol	1 500 €					
Electricité	5 406 €					
Terrassement - Gros œuvre	49 306 €					
Citerne à eau enterrée	9 800 €					
Charpente et toiture	32 283 €					
Financement	100 %	35.0%	18.9%	18.9%	5.6%	21.5%

- ✚ Décide de demander un fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences en vue de participer au financement de la construction d'un hangar communal à hauteur de 20 000 €.
- ✚ Autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

5. DCM2024044 - Demande de subvention Amissur « cheminement doux école maternelle (7.5)

Sur le rapport du maire,

Présentant le projet de réalisation d'un cheminement doux permettant de créer un deuxième accès piéton sécurisé à l'école maternelle rue des mésanges;

Indiquant que ce projet entre dans le champ d'application de la subvention AMISSUR, dispositif dont une enveloppe supplémentaire a été validée par le Département de la Moselle pour tout dossier déposé avant le 30 septembre prochain.

Le conseil municipal,
Après délibération, **à l'unanimité,**

- ✚ Approuve l'opération « cheminement doux école maternelle » pour un montant de 10 976.45 € HT.
- ✚ Fixe le plan de financement suivant :

NATURE DES ACHATS	MONTANT DES TRAVAUX en € HT	DEPARTEMENT AMISSUR	COMMUNE
Cheminement doux école maternelle	10 976.45€	3 292.93€	7 683.52 €
FINANCEMENT	€	30 %	70 %

- ✚ Autorise M. Le Maire a sollicité une subvention au titre de l'AMISSUR (amendes de police) de 30% auprès du Conseil Départemental de la Moselle, s'engage à achever les travaux dans les délais impartis et à prendre en charge ultérieurement la gestion des équipements subventionnés.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6. DCM2024045 - Subvention arboriculteurs maisons fleuries 2023 et 2024 (7.5)

Sur le rapport du maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'organisation annuelle du concours des maisons fleuries et les frais que ce concours occasionne à l'Association des Arboriculteurs de Zetting-Dieding,

Considérant l'absence de versement pour l'année 2023, qu'il y a lieu de rattraper,

Considérant la demande de versement pour l'année 2024,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
(M. NACHI ne prend pas part au vote étant membres du comité)

- Attribue une subvention à l'Association des Arboriculteurs de Zetting de :
 - 540 € pour l'année 2023 (rattrapage)
 - 570 € pour l'année 2024
- Les crédits sont disponibles au chapitre 65.

Résultats du vote : 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Fonction publique

7. DCM2024046 - Adhésion CDG57 mission de vérification des dossiers CNRACL

M. Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,
VU le Code général de la fonction publique,
VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 29/05/2024 relative aux modalités d'adhésion au service Retraites, et aux prestations proposées par ce service, qui adopte les principes de la présente convention et d'une tarification applicable à compter du 1er janvier 2025,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de signer une convention entre la commune et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **DÉCIDE** d'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,
- **AUTORISE** M. Le Maire, à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

8. DCM2024047 - Contrat d'assurance risques statutaires – adhésion marché cdg57 2025-2028

M. Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 (alinéa 5, non abrogé) ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 susvisé, les Centres de Gestion peuvent souscrire des contrats d'assurance pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2023, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide , à l'unanimité

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **GENERALI VIE**

Courtier : **WTW**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

➤ **Agents affiliés à la CNRACL**

Risques garantis :

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

Conditions : (garanties/franchises/taux)

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.60 %

➤ **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC**

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

Conditions : (garanties/franchises/taux)

GARANTIES ET FRANCHISES	TAUX
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,45 %

Au(x) taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de **0,14 %** pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

Article 4 : Le conseil CHARGE le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Article 5 : Le conseil PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Intercommunalité

9. CASC - Avenant à une convention d'autorisation d'occupation du domaine public

Le point est ajourné, le conseil municipal souhaitant une négociation de la part attribuée aux communes pour le maintien de la propreté aux abords des bornes de tri.

Domaine et patrimoine

10. DCM2024048 - Acquisition de terrains rue de la barrière

Sur le rapport du Maire,

Considérant le projet de lotissement prévu rue de la barrière et qu'afin d'avoir la maîtrise foncière des parcelles concernées, il y a lieu de procéder à leur acquisition

Considérant les promesses de vente des propriétaires,

Le conseil municipal

Après délibération, **à l'unanimité**

- Se porte acquéreur des parcelles suivantes, au prix de 360 € l'are :
-

Nom	Adresse	Parcelle (section – n°)	Surface	Prix
MME ANDRES COLETTE JOSEPHINE WEBER COLETTE	0027 RUE EDOUARD BRANLY 57200 SARREGUEMINES	01 - 0367	1245	4 482.00 €
M GLADEL ROLLAND JEAN PAUL	LA GANDILIERE 0007 PLACE DE LA REPUBLIQUE 69740 GENAS	01 - 0313	924	3 326.40 €
M KARMANN LIONEL	16 LA POMMERAIE 57905 ZETTING	01 - 0310	983	3 538.80 €
M KIEFER RAYMOND JOSEPH	0002 RUE DES BATELIERS 57905 ZETTING	01- 0369	1204	4 334.40 €
MME MULLER ANNE ODILE RIMLINGER ANNE	0007 RUE DE LA FORET 57905 ZETTING			
M MULLER CLAUDE	0004 RUE DE LA VALLEE 57200 BLIES-GUERSVILLER			
M MULLER MARCEL JEAN	0003 RUE DU FORT 57412 ACHEN	01 - 0368	1247	4 489.20 €
MME MULLER MARIE-HELENE ANNY BENTZ MARIE HELENE	REPRESENTANT 0009 RUE DES JARDINS 57510 PUTTELANGE-AUX- LACS			
M BARTHEL CAMILLE EMILE	0033 RUE DE L EGLISE 57905 ZETTING			
M BARTHEL DENIS JOSEPH	0078 RUE SAINT MICHEL 57910 NEUFGRANGE			
M BARTHEL FREDERIC JACQUES	0025 AV DE LA BLIES 57200 SARREGUEMINES			
M BARTHEL GERMAIN RAYMOND	0034 RUE DES VIGNES 57905 SARREINSMING	01 - 0366	1530	5 508.00 €

M BARTHEL PATRICK BERNARD	0009 RUE DE LA FORET 57140 WOIPPY			
M BARTHEL FRANCIS	9 rue du verseau 77380 COMBS LA VILLE			
MME MEYER BRIGITTE MADELEINE SCHLOESSER BRIGITTE	0006 RUE PRINCIPALE 57905 ZETTING	01 - 0370	663	2386.80 €
M SCHLOSSER MARC ADRIEN SCHLOESSER MARC	0006 RUE PRINCIPALE 57905 ZETTING	01 - 0316	1550	5 580.00 €
TOTAL			11 290	33 645.60 €

- Dit que les frais de notaire sont à la charge de la commune
- Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à l'achat de ces parcelles

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

11. DCM2024049 – achat parcelle conseil de fabrique - reformulation

Sur le rapport du Maire

Rappelant la DCM2024038 portant sur l'acquisition, auprès du Conseil de Fabrique de Zetting, d'une parcelle cadastrée section 2 n° 627 d'une surface de 3.59 ares, permettant d'accroître l'emprise foncière de la commune au droit du futur hangar communal rue de l'église,

Indiquant qu'à la demande du notaire en charge du dossier, et pour plus de transparence quant au prix réel et sincère de vente, il y a lieu de reformuler la délibération précitée,

Le conseil municipal

Après délibération, **à l'unanimité**

- Abroge la DCM2024038 en date du 08 juillet 2024
- Indique se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section 2 n° 627 d'une surface de 3.59 ares au prix de 4 200 € l'are soit un total 15 078 €.
- Dit Que la commune prend à sa charge le règlement des travaux d'électricité effectués à l'église St Marcel incombant normalement au Conseil de Fabrique de l'église à hauteur de 80 %. Le coût de la prise en charge s'élève à 14 360 € HT.
- Dit Que le reste à charge à payer par la commune pour l'acquisition de la parcelle s'élève ainsi à 718 €
- Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette délibération

Résultats du vote : 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Divers et communication

11. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2024030	Marchés publics –achat remorque routière	ETS KLEIN SARREGUEMINES	1 872.00 €	1.1
DEC2024032	Marchés publics Marquage cour école	SVH Sarralbe	8 190.00 €	1.1
DEC2024033	Marchés publics panneaux signalétiques	SVH Sarralbe	2 227.38 €	1.1
DEC2024034	Marchés publics Dépose et pose pavés réfection rue église	E CONCEPT WITTRING	250.00 €	1.1
DEC2024035	Marchés publics marquage interdiction stationnement	SVH Sarralbe	377.78 €	1.1
DEC2024043	Marchés publics – remise en peinture cuisine restaurant	ETS WINCOLOR SARREGUEMINES	1 950.00 €	1.1

➤ Concessions funéraires

N° DECISION	Objet	Durée	Montant	Nomenclature ACTES
DEC2024036	Renouvellement Concession funéraire n° 19/1994 tombe double	30 ans	230.00 €	3.2
DEC2024037	Renouvellement Concession funéraire n° 15/1994 tombe simple	15 ans	97.00 €	3.2
DEC2024038	Renouvellement Concession funéraire n° 20/1994 tombe double	30 ans	230.00 €	3.2
DEC2024039	Renouvellement Concession funéraire n° 22/1994 tombe double	15 ans	138.00 €	3.2
DEC2024040	Renouvellement Concession funéraire n° 21/1994 tombe double	30 ans	230.00 €	3.2
DEC2024041	Concession funéraire n° 108/2024 tombe double	30 ans	230.00 €	3.2
DEC2024042	Concession funéraire n° 23/1994 tombe double	15 ans	138.00 €	3.2

10 Divers et communication

a) Village fleuri

Le Maire informe l'assemblée de l'obtention de la seconde fleur au concours des villes et villages fleuris. La remise du prix se fera le 8 octobre prochain à Rombas.

b) Maisons fleuries

La remise de prix aux lauréats du concours des maisons fleuries aura lieu le 15 novembre 2024 dans la salle socioculturelle.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance à 22 h 00.

Le secrétaire de séance,
Signé : Gilles LE BORGNE




Le Maire,
Signé : Bernard FOUILHAC-GARY



**La présente séance comporte les délibérations n° 2024041 à 2024049
Et décisions par délégation n° DEC2024030 à DEC2024043**

N° DCM/ DECISION/ ARRETE	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2024041	Approbation compte rendu CM 08/07/2024	5.2
DCM2024042	Demande de subvention - fond de concours CASC « Eclairage public »	7.5
DCM2024043	Demande de subvention – fond de concours CASC « construction d'un hangar communal »	7.5
DCM2024044	Demande de subvention AMISSUR « cheminement doux école maternelle »	7.5
DCM2024045	Subvention arboriculteurs maisons fleuries 2023 et 2024 (2x 540)	7.5
DCM2024046	Adhésion CDG57 mission de vérification des dossiers CNRACL	4.1
DCM2024047	Contrat d'assurance risques statutaires – adhésion marché cdg57 2025-2028	1.1
Ajourné	CASC - Avenant à une convention d'autorisation d'occupation du domaine public	5.6
DCM2024048	Acquisition de terrains rue de la barrière	3.1
DCM2024049	Achat parcelle conseil de fabrique - reformulation	3.1
DEC2024030	Marchés publics – achat remorque routière	1.1
DEC2024032	Marchés publics - Marquage cour école	1.1
DEC2024033	Marchés publics panneaux signalétiques	1.1
DEC2024034	Marchés publics Dépose et pose pavés réfection rue église	1.1
DEC2024035	Marchés publics marquage interdiction stationnement	1.1
DEC2024043	Marchés publics – remise en peinture cuisine restaurant	1.1
DEC2024032	Marchés publics - Marquage cour école	1.1
DEC2024033	Marchés publics panneaux signalétiques	1.1
DEC2024034	Marchés publics Dépose et pose pavés réfection rue église	1.1
DEC2024035	Marchés publics marquage interdiction stationnement	1.1
DEC2024036	Renouvellement Concession funéraire n° 19/1994 tombe double	3.2
DEC2024037	Renouvellement Concession funéraire n° 15/1994 tombe simple	3.2
DEC2024038	Renouvellement Concession funéraire n° 20/1994 tombe double	3.2
DEC2024039	Renouvellement Concession funéraire n° 22/1994 tombe double	3.2
DEC2024040	Renouvellement Concession funéraire n° 21/1994 tombe double	3.2
DEC2024041	Concession funéraire n° 108/2024 tombe double	3.2
DEC2024042	Concession funéraire n° 23/1994 tombe double	3.2
DEC2024043	Marchés publics – remise en peinture cuisine restaurant	1.1